

<b>CANADA</b>	<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>	<b>COUR SUPÉRIEURE</b>
PROVINCE DE QUÉBEC	Conférence de gestion	Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL	Référée de	Salle prévue
No : 500-06-000833-166		Date
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.		Le 19 juin 2017
		JT1698

<b>Partie demanderesse</b>	<b>Procureur(s)</b>
LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU, (LPDMT) Absente	Me Gérard Samet COLAS MOREIRA KAZANDJIAN ZIKOVSKY Présent

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Procureur(s)</b>
AÉROPORTS DE MONTRÉAL (ADM) Absente	Me Jean Saint-Onge Me Myriem Daoud-Brixi LAVERY, DE BILLY Présents

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Procureur(s)</b>
NAV CANADA Absente	Me Joëlle Boisvert Me Mylène Lemieux-Ayotte GOWLING WGL CANADA Présentes

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Procureur(s)</b>
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA Absent	Me Caroline Laverdière Me Linda Mercier Me Michelle Kellam MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA Présentes

Nature de la cause  
Conférence téléphonique

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
1	DEMANDE EN AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE DÉCLARATOIRE, EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR FAUTE OU SANS FAUTE, EN DOMMAGES COMPENSATOIRES
**	ET EN DOMMAGES PUNITIFS, POUR SE VOIR ATTRIBUER LE STATUT DE REPRÉSENTANT ET AVIS D'INTENTION

Greffier(ière) Maryse Benjamin	Interprète N/A	Sténographe N/A
-----------------------------------	-------------------	--------------------

**ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
				16:44	17:10

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition
---------------------------------------	------------------------

**HEURE**

16:44

**DÉBUT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Identification des procureurs

L'audition sur autorisation est fixée aux 20 et 21 novembre 2017;

Me Samet aura jusqu'au 5 juillet 2017 pour confirmer si les demandes pour permission de déposer une preuve appropriée sont contestées ou non, étant entendu que toutes questions découlant des déclarations assermentées seront formulées et répondues par écrit avant l'audition sur autorisation;

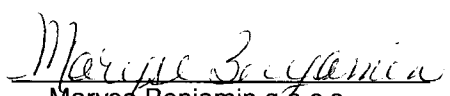
La prochaine conférence téléphonique de gestion aura lieu le 7 juillet 2017 à 10 h au besoin, si les demandes pour preuve appropriée sont contestées;

Me Samet aura jusqu'au 6 novembre 2017 pour transmettre son plan d'argumentation et ses autorités;

Les parties défenderesses auront jusqu'au 13 novembre 2017 pour transmettre leur plan d'argumentation et leurs autorités;

17:10

**FIN DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

  
Maryse Benjamin g.a.c.s.

